



Direction des Finances et des Achats
Sous-Direction du Budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

2020 DFA 41 – États spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire 2020

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mes chère(s) collègues,

Par délibération 2020 DFA 27 votée à la séance du Conseil de Paris des 23 et 24 juillet 2020, les montants destinés aux dotations des états spéciaux d'arrondissement ont été modifiés.

Les montants des trois dotations constituant les recettes de l'état spécial au titre du budget supplémentaire ont été notifiés à chaque Maire par courrier daté du 18 septembre 2020.

Les Conseils d'arrondissement ont été appelés à adopter, à compter de cette notification, le budget supplémentaire de leur état spécial en équilibre des dépenses et des recettes, et à se prononcer sur une répartition par chapitre et par article des dépenses de ce budget.

Je vous propose d'adopter les états spéciaux d'arrondissement transmis dans ces conditions par les Conseils d'arrondissement, conformément aux documents annexés à la présente délibération.

Je vous prie, mes chère(s) collègues, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris